



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carburants

Question écrite n° 56199

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le prix des carburants en Corse. Avec la fin du blocage des prix en 1986, les prix à la pompe n'ont cessé de grimper, malgré une TVA à 13 % au lieu de 19,6 % sur le continent. En milieu rural, les tarifs varient d'une catégorie de carburant à l'autre. Ils se chiffrent à hauteur de 1,170 euro le super sans plomb, 1,256 celui du super et 1,055 celui du gasoil. Ces différences s'expliquent par le coût des transports maritimes et par une structure commerciale différente : ce sont des petits porteurs qui amènent les carburants. Une rotation par semaine est nécessaire et pour la période estivale, les rotations sont plus nombreuses. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56199

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 684